

## **L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE MARQUE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN**

29 novembre 2005

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a été célébrée cet après-midi au Palais des Nations à Genève lors d'une réunion présidée par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Sergei Ordzhonikidze, qui a donné lecture de l'allocution faite à cette occasion à New York par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan.

M. Annan note dans son message que le retrait d'Israël de la bande de Gaza et le calme que les Palestiniens ont réussi à maintenir pendant cette période ont fait espérer une relance du processus politique, mais la nouvelle flambée de violence qui a suivi a porté un coup sérieux à la coordination qui commençait à l'instaurer entre les parties et a réveillé les sentiments de frustration et de déception. L'accord intervenu il y a deux semaines, qui prévoit la réouverture du poste frontière de Rafah, l'amélioration de la circulation entre Gaza et la Cisjordanie et un allègement des bouclages à l'intérieur de la Cisjordanie, offre une nouvelle chance de réelle coopération entre les parties, fait valoir le Secrétaire général, qui engage vivement les dirigeants palestiniens et israéliens à travailler ensemble et à collaborer avec le Quatuor pour faire en sorte que l'accord soit appliqué intégralement et dans les délais prévus.

Des déclarations ont été faites cet après-midi par les représentants du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés; de la Ligue des États arabes; de l'Organisation de la Conférence islamique; du Mouvement des pays non alignés; de l'Organisation de l'Union africaine; et des organisations non gouvernementales accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. L'Observateur permanent de la Palestine a également pris la parole.

Tout en saluant le retrait de la bande de Gaza opéré par Israël au mois d'août dernier, nombre d'intervenants ont dénoncé les pratiques israéliennes dans les territoires occupés et en particulier la poursuite de la construction du mur de séparation, en dépit de l'avis rendu par la Cour internationale de justice en juillet 2004. Plusieurs orateurs ont insisté pour que la communauté internationale s'implique encore davantage afin de trouver une solution juste à la question de Palestine.

En fin de réunion, M. Sergei Ordzhonikidze a précisé qu'à l'occasion de la Journée de solidarité, des messages ou déclarations ont été reçus, cette année, du Président de la République de Turquie; du Président de la République de Sri Lanka; du Premier Ministre du Bangladesh; et du Royaume-Uni, au nom de l'Union européenne.

En début de réunion, la salle a observé une minute de silence.

La réunion spéciale associée à la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien se tient chaque année en application de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977.

## Aperçu des déclarations

M. SERGEI ORDZHONIKIDZE, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, a donné lecture de l'allocution prononcée à New York par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. KOFI ANNAN, pour marquer la Journée de solidarité. Le Secrétaire général a relevé que nous n'avons toujours pas réussi à apporter une solution à ce conflit vieux de plusieurs décennies, ajoutant que les Palestiniens attendent toujours la naissance de leur État et que les Israéliens ne se sentent toujours pas en sécurité dans le leur. Le retrait d'Israël de la bande de Gaza et le calme que les Palestiniens ont réussi à maintenir pendant cette période ont fait espérer une relance du processus politique, a poursuivi le Secrétaire général. Toutefois, la nouvelle flambée de violence qui a suivi a porté un coup sérieux à la coordination qui commençait à l'instaurer entre les parties et a réveillé les sentiments de frustration et de déception. L'accord intervenu il y a deux semaines, qui prévoit la réouverture du poste frontière de Rafah, l'amélioration de la circulation entre Gaza et la Cisjordanie et un allègement des bouclages à l'intérieur de la Cisjordanie, offre une nouvelle chance de réelle coopération entre les parties et devrait améliorer de façon tangible la vie des gens ordinaires - en particulier des Palestiniens, dont l'économie a terriblement souffert et qui ont connu de graves problèmes humanitaires suite aux événements de ces dernières années. «J'engage vivement les dirigeants palestiniens et israéliens à travailler ensemble et à collaborer avec l'Envoyé spécial du Quatuor, M. James Wolfensohn, ainsi qu'avec le Quatuor lui-même, pour faire en sorte que l'accord soit appliqué intégralement et dans les délais prévus», a déclaré M. Annan.

Le Secrétaire général rappelle que Palestiniens et Israéliens vont bientôt se rendre aux urnes et participer à des élections qui auront d'importantes répercussions sur l'avenir du processus de paix. La période de campagne électorale ne doit toutefois pas dispenser les parties de déployer les efforts indispensables à l'instauration d'un climat de confiance mutuelle et à l'application intégrale des accords de Charm el-Cheikh, a souligné M. Annan. En outre, pour que le retrait entraîne des avancées sur des questions plus vastes, il est essentiel que les parties s'acquittent de leurs obligations en vertu de la Feuille de route, a-t-il ajouté. Les Palestiniens doivent avoir l'assurance que la viabilité future d'un État palestinien ne sera pas compromise par l'expansion des colonies et la construction d'une barrière. Les Israéliens doivent avoir l'assurance que leur sécurité ne sera pas menacée par le manque d'action décisive face au terrorisme. «Pour ma part, je reste fermement attaché aux efforts en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, fondée sur les résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité et sur le principe «terre contre paix», a souligné le Secrétaire général. «Travaillons donc tous ensemble pour aider les Palestiniens à exercer leurs droits inaliénables et répondre à leur aspiration de vivre dans la paix et la prospérité dans un État palestinien souverain et indépendant», a-t-il conclu.

M. OUSMANE CAMARA, Représentant permanent du Sénégal, a donné lecture de la déclaration faite à New York par M. PAUL BADJI, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui a rappelé que le conflit israélo-palestinien ne pourra trouver de solution définitive que lorsque le peuple palestinien exercera les droits inaliénables que l'Assemblée générale a définis en 1974 et qui sont le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales et le droit des Palestiniens de retrouver les foyers et les biens dont ils ont été dépossédés et éloignés. L'occupation de la terre palestinienne et l'attitude de la puissance occupante qui, en fin de compte, refuse de lever son emprise sur le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, rendent plus difficiles encore les efforts que font la communauté internationale et les parties au conflit - Israël et la Palestine - pour parvenir à une solution juste, c'est-à-dire concrétiser l'idéal de deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Cette année, il y a eu encore des événements encourageants et un rapprochement entre Israéliens et Palestiniens, contredits hélas par la poursuite de politiques illégales de la puissance occupante et par une recrudescence des violences, provoquée par le cycle infernal des attaques meurtrières et des représailles aveugles. En septembre dernier, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'est réjoui du retrait d'Israël de la bande de

Gaza et de quatre petites colonies du nord de la Cisjordanie. Mais il faut rappeler qu'en ce moment même, Israël impose toujours son autorité sur les frontières de la bande de Gaza, y compris sur ses eaux territoriales et sur son espace aérien, et qu'il contrôle le mouvement des personnes et des biens en Cisjordanie, empêchant ainsi tout développement économique véritable dans le territoire palestinien qu'il continue d'occuper. D'autre part, la situation reste préoccupante en Cisjordanie où Israël a accéléré cette année l'expansion de ses colonies - qui n'ont pas épargné Jérusalem-Est - et poursuit en toute impunité la construction du mur illégalement érigé sur les terres palestiniennes occupées.

Plus récemment, a poursuivi M. Camara, le Comité a perçu comme un signe d'encouragement l'action plus soutenue que la communauté internationale a engagée pour relancer la mise en œuvre des mesures prévues par la Feuille de route et faciliter le dialogue entre les parties. De son côté, l'ONU devrait continuer d'assumer la responsabilité qui est la sienne sur la question de Palestine, jusqu'à ce que ce problème soit résolu dans tous ses aspects. Car c'est en fin de compte l'application des résolutions des Nations Unies, notamment les résolutions 212, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité, qui conditionne la solution définitive, celle de deux États définis par les frontières de 1967 et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne ménagera aucun effort, dans le strict respect de son mandat, pour aider le peuple palestinien à réaliser ses droits et son aspiration à disposer de son propre État indépendant et souverain. M. Camara a par ailleurs exprimé la profonde gratitude du Comité au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, qui n'a jamais cessé de soutenir ses activités et s'efforce inlassablement de relancer le processus de paix.

M. PRASAD KARIYAWASAM (Sri Lanka), et Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, a rappelé qu'il avait présenté au début de ce mois à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale le rapport contenant les conclusions du Comité spécial relatives à la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés. En dépit de certaines évolutions positives intervenues suite au sommet de Charm el-Cheikh de février 2005 et du retrait des forces israéliennes de la bande de Gaza en août dernier, les témoignages présentés au Comité spécial par des témoins reflètent amplement la grave situation des droits de l'homme dans les territoires occupés. «Nettoyage ethnique» et «expulsions sans ménagement» étaient les termes utilisés par plusieurs témoins palestiniens pour qualifier leur situation. Une fois de plus, le Comité spécial n'a pas été autorisé par Israël à visiter les territoires occupés pour y procéder à une évaluation de première main de la situation des droits de l'homme en Palestine. Soulignant que la situation en Palestine, comme dans le monde, ont changé depuis le début du mandat du Comité spécial, il y a 37 ans, le Président du Comité a invité Israël à revoir les raisons du refus, durant toutes ces années, de permettre au Comité spécial l'accès aux territoires occupés.

Plus que jamais, a poursuivi M. Kariyawasam, le Comité spécial est d'avis que la construction du mur de séparation viole chaque droit des Palestiniens, qu'il s'agisse du droit à la liberté de mouvement ou des droits à un logement convenable, à l'alimentation, à une vie sociale, à l'éducation et à la santé. Plusieurs personnes ayant témoigné devant le Comité ont parlé d'attaques contre des enfants sur le chemin les menant à l'école, ce qui semble indiquer une tendance croissante de la puissance occupante à entraver délibérément la scolarisation normale, en particulier dans l'enseignement supérieur. Quant au nombre de détenus, il est de nouveau en hausse, avec environ 8500 Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, dont 110 à 170 femmes et 300 à 330 mineurs. Plusieurs centaines de personnes sont en outre maintenues en détention administrative pour des périodes non définies et renouvelables. Des prisonniers seraient soumis à des traitements cruels et dégradants, y compris à la torture. Dans le Golan syrien, Israël a aussi resserré son étau sur les ressources naturelles et les mines antipersonnel continuent de constituer une menace pour la population du Golan syrien occupé. Des déchets nucléaires israéliens continueraient d'être enterrés dans une zone proche de la frontière syrienne, à proximité du sommet Jabal al-Cheikh. Le Comité spécial espère sincèrement que l'évolution de la situation et les changements qui se produisent

actuellement en Israël ouvriront une fenêtre d'opportunité pour toutes les parties concernées et ouvriront la voie à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Dans ce contexte, le Comité spécial demande aux autorités israéliennes de faire preuve de retenue et de prendre des mesures conformes aux obligations de la Feuille de route, qui permettent d'améliorer la situation des droits de l'homme du peuple palestinien.

M. SAAD ALFARARGI, Observateur permanent de la Ligue des États arabes, a rappelé l'importance du rôle de l'ONU dans l'appui aux droits légitimes du peuple palestinien et a lancé un appel au renforcement de ce rôle jusqu'à ce que soit créé un État palestinien avec Al-Qods pour capitale et jusqu'à ce que le peuple palestinien recouvre l'intégralité de ses droits. Pour l'heure, sur le terrain, se poursuivent notamment l'extension des colonies, la judéisation de Jérusalem, la construction du mur et l'exécution des cadres palestiniens, a poursuivi M. Alfarargi. Il a souligné que la Ligue des États arabes insiste pour que le retrait israélien de la bande de Gaza soit suivi de mesures supplémentaires susceptibles de créer un environnement propice au respect des engagements pris à Charm el-Cheikh. L'année tire à sa fin sans qu'Israël n'ait respecté le calendrier des engagements pris dans le cadre de la Feuille de route. Le peuple palestinien continue de souffrir des pratiques israéliennes qui violent les droits de l'homme les plus fondamentaux, a insisté M. Alfarargi. Il a par ailleurs plaidé en faveur d'une solution juste du problème des réfugiés palestiniens. Il faut remettre sur les rails le processus de paix, a-t-il poursuivi. Il faut donner suite à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice confirmant l'illégitimité du mur de séparation, a-t-il ajouté.

M. BABACAR BA, Observateur permanent représentant de l'Organisation de la Conférence islamique, a donné lecture du message transmis à l'occasion de cette Journée de solidarité par le Secrétaire général de l'Organisation, M. EKMELEDDIN IHSANOGLU, qui salue le rôle joué par les Nations Unies afin de faire connaître la cause palestinienne et de soutenir la résistance légitime du peuple palestinien pour le recouvrement de ses droits nationaux inaliénables. En dépit de l'espoir suscité par le retrait israélien de la bande de Gaza et par le départ des colons de plusieurs colonies du nord de la Cisjordanie occupée, Israël persiste dans ses pratiques et mesures d'agression contre le peuple palestinien, poursuivant ainsi la construction des colonies. Cela n'a abouti à une réelle déception quant à la reprise des négociations de paix, d'où la nécessité d'une véritable intervention internationale active pour contraindre Israël à honorer ses engagements conformément à la Feuille de route et aux accords signés par les Palestiniens et l'amener à respecter le droit international et les résolutions internationales. Cette Journée internationale de solidarité intervient à un moment où Israël poursuit ses agressions contre le peuple palestinien désarmé et ne cesse d'enfreindre les conventions et coutumes internationales, notamment la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre. C'est ainsi qu'Israël applique des sanctions collectives et commet des meurtres prémédités contre les militants, les dirigeants de la société civile et les politiciens palestiniens. Israël menace également de faire obstacle au déroulement des élections législatives à la date prévue et tente de s'ingérer de manière flagrante dans ces élections, qui sont une affaire intérieure palestinienne.

Dans son message, le Secrétaire général de l'OCI rappelle en outre que les agressions israéliennes permanentes ont eu des effets dévastateurs sur l'économie palestinienne, au bord de l'effondrement du fait de la destruction des infrastructures, du couvre-feu imposée et de la politique de punition collective. Le monde ne doit ménager aucun effort pour mettre fin aux pratiques et mesures israéliennes contre le peuple palestinien et contraindre l'État hébreu à mettre en œuvre les accords signés, à se conformer aux résolutions de la légalité internationale et à permettre le déroulement des élections palestiniennes. De l'avis de l'OCI, pour mettre fin à la dégradation de la situation dans la région, due à la poursuite de l'agression israélienne, il faut nécessairement, entre autres, mettre fin à l'agression israélienne; lever le blocus imposé au peuple palestinien; faciliter le déroulement des élections palestiniennes à la date fixée par l'Autorité palestinienne; retourner rapidement au processus de paix conformément aux dispositions de la Feuille de route; arrêter la construction du mur de séparation raciste et détruire ce qui a été déjà construit; assurer le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, y compris la ville occupée d'Al-Qods; mettre fin à l'implantation de colonies sur le territoire palestinien; trouver une solution juste au problème des

réfugiés; permettre au peuple palestinien d'exercer son droit d'établir son État indépendant et souverain avec Al-Qods pour capitale.

MME DATO HSU KING BEE, Représentante permanente de la Malaisie, au nom du Mouvement des pays non alignés, a souligné qu'alors qu'est commémorée cette Journée internationale de solidarité, le peuple palestinien continue d'être opprimé et de souffrir de l'occupation israélienne. Aussi, a-t-elle rappelé que le Mouvement des pays non alignés reste ferme dans sa condamnation des rudes pratiques et politiques israéliennes ainsi que de l'usage excessif et disproportionné de la force par Israël à l'encontre du peuple palestinien. Nous exhortons Israël à renverser la détérioration de la situation humanitaire et des conditions socioéconomiques dans le territoire palestinien occupé, a-t-elle déclaré. Il faut qu'il y ait un plus grand engagement en faveur de la paix et une plus grande sincérité sur cette voie, a-t-elle ajouté. Le Mouvement continue d'être préoccupé par le manque de progrès réel en matière de mise en œuvre de la Feuille de route, plus de deux ans après son adoption, a poursuivi Mme Dato Hsu King Bee. Tout en se réjouissant du retrait israélien de Gaza, elle a insisté pour qu'il soit suivi aussi tôt que possible de mesures similaires en Cisjordanie. Elle a en outre appelé la direction palestinienne à saisir l'opportunité pour consolider les progrès réalisés jusqu'ici. Il existe clairement un besoin urgent pour la communauté internationale d'œuvrer à la mise en œuvre rapide et entière de la Feuille de route, a-t-elle ajouté.

La représentante a rappelé qu'Israël continue de construire le mur de séparation en dépit de l'avis rendu à ce sujet par la Cour internationale de justice en juillet 2004. Aussi, a-t-elle instamment prié tous les États membres, en particulier Israël, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect de cet avis de la Cour et de la résolution de l'Assemblée générale concernant cette question. La communauté internationale ne peut pas refuser d'admettre que toute détérioration supplémentaire de la situation dans le territoire palestinien occupé ne peut que porter préjudice à la cause de la paix dans l'ensemble de la région. La communauté internationale doit faire plus pour manifester son soutien à une résolution juste du conflit israélo-palestinien, estime le Mouvement des non alignés.

MME KHADIJA RACHIDA MASRI, Observatrice permanente représentante de l'Organisation de l'Union africaine, a souligné que les efforts des Nations Unies contribuent utilement à la prise de conscience de la communauté internationale sur l'impérieuse nécessité d'encourager toutes les initiatives susceptibles de favoriser le règlement global et durable de la douloureuse question de la Palestine. Face aux graves souffrances injustement infligées au peuple palestinien, le soutien de l'Union africaine est une constante qui est fondée, non seulement sur les relations traditionnelles de solidarité et de fraternité, mais aussi et surtout sur les principes de justice, d'équité et de conformité à la morale universelle. La démarche de l'Union africaine est également encouragée et réconfortée par le fait que les dirigeants palestiniens se conforment, autant que faire se peut, aux recommandations pertinentes de la communauté internationale. Malheureusement, cette bonne volonté de l'Autorité palestinienne se heurte au refus de la partie israélienne qui privilégie, au contraire, les actes d'agressions et de répressions aveugles contre les populations palestiniennes, sous prétexte qu'il s'agit d'actes de représailles. En cette circonstance solennelle, l'Union africaine réitère la ferme condamnation de toutes les modifications et mesures israéliennes visant à changer le statut de Jérusalem-Est occupée, notamment la destruction par Israël des maisons de Jérusalem, les menaces des extrémistes israéliens de prendre d'assaut la mosquée Al-Aqsa et la poursuite par Israël de la construction du mur de séparation, l'expansion des colonies à l'intérieur et autour de Jérusalem, qui compromettront sérieusement les efforts en vue de créer le futur État de la Palestine avec Jérusalem-Est comme capitale.

L'Union africaine demande à l'État d'Israël et à l'Autorité palestinienne de faire tout ce qui est en leur pouvoir, chacun en ce qui le concerne, pour briser le cercle vicieux de la violence contre les populations innocentes quelles qu'elles soient, et pour respecter scrupuleusement les engagements pris dans le cadre des différents accords qu'ils ont contractés, avec le concours de la communauté internationale. Elle en appelle à la communauté internationale pour qu'elle s'engage davantage dans la recherche d'une solution appropriée à la question israélo-palestinienne et qu'elle accorde l'assistance

politique et financière nécessaire pour la reprise du processus de négociation, en perspective d'une paix juste et durable. En ce qui la concerne, l'Union africaine ne ménagera aucun effort pour continuer à soutenir les efforts en vue de la réalisation de l'objectif de paix et de développement pour le bien commun des populations israéliennes et pour que règne enfin la paix et la sécurité tant attendues dans la région.

MME JULIETTE SAYEGH, représentante de la Fédération générale des femmes arabes, au nom des organisations non gouvernementales accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a souligné que le territoire palestinien à l'intérieur de la Ligne verte est actuellement lourdement colonisé par les implantations et infrastructures israéliennes, les saisies de terres et la construction du "mur de l'apartheid" ayant atteint un rythme élevé. Une fois que ce processus aura été mené à bien, le droit inaliénable du peuple palestinien de disposer de sa propre nation sera perdu à tout jamais, a-t-elle affirmé. Est-il possible d'espérer que la communauté internationale se réveille et utilise toute l'influence dont elle dispose pour faire en sorte que ses résolutions soient respectées, a-t-elle demandé?

M. MOHAMMED ABU-KOASH, Observateur permanent de la Palestine, a donné lecture du message du Président de l'Autorité nationale palestinienne et Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, M. MAHMOUD ABBAS, dans lequel ce dernier exprime sa gratitude au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, à M. Paul Badji et ses collègues, ainsi qu'aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour les efforts véritables qu'ils déploient afin de promouvoir la réalisation des droits du peuple palestinien. Le processus de paix, en dépit des réalisations enregistrées au début, a subi des retours en arrière successifs résultant de l'occupation israélienne et du refus d'Israël d'appliquer les résolutions du droit international et la Feuille de route, sous divers prétextes et fausses excuses. La construction du mur d'annexion et de séparation se poursuit, en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice qui a déclaré ce mur illégal, rappelle M. Abbas dans son message. Il souligne en outre qu'Israël continue sa politique de confiscation de terres palestiniennes pour y implanter des colonies. Jérusalem-Est, la capitale de la Palestine, est en train d'être isolée du reste de la terre palestinienne et d'être entourée de murs de tous côtés, ses caractéristiques géographiques continuant d'être altérées. En outre, Israël continue de détenir des milliers de prisonniers dans ses prisons. Dans son message, M. Abbas dénonce le recours à toutes sortes d'oppressions, incluant les meurtres, les assassinats, les arrestations, les démolitions de maisons, l'arrachage d'arbres, la destruction d'infrastructures, l'imposition de bouclage et le siège des villes et villages palestiniens.

En dépit du caractère unilatéral du retrait israélien de la bande de Gaza - qui s'est opéré dans un contexte d'approfondissement et d'expansion de la colonisation en Cisjordanie et dans un contexte d'imposition de solutions unilatérales, s'agissant notamment du concept d'un «État avec des frontières provisoires» - nous traitons encore la situation de manière positive et ne ménagerons aucun effort pour transformer le retrait de Gaza en opportunité pour retourner à la table de négociations, afin d'engager la résolution de toutes les questions liées au statut final, sur la base des résolutions du droit international, assure M. Abbas dans son message. Il exprime en outre sa profonde gratitude à tous ceux qui ont permis la conclusion de l'accord ayant mené à l'ouverture du point de passage au terminal de Rafah. Nous autres, en Palestine, avons choisi la paix et les négociations comme chemin pour parvenir à une paix juste et globale et à la réalisation de nos objectifs légitimes de liberté, d'indépendance et d'autodétermination, déclare en outre M. Abbas.

*Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel*